

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 754

présenté par

M. Delautrette, M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Naillet et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Un bilan est établi par l'État avant 2026 du rapport entre consommation foncière des communes notamment rurales et revitalisation de ces communes et de leur établissement public de coopération intercommunale de rattachement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés permettra de disposer d'une bonne appréciation de l'enjeu et de définir en connaissance de cause une politique adaptée aux difficultés rencontrées par ces collectivités avant que ne soient modifiés si nécessaire leurs documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux en 2027.